

MAIRIE DE  
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023

Date de convocation : 08/12/2023

Date d'affichage : 08/12/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à vingt heures trente,  
Présents : 10 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,  
Pouvoir : 1 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses  
Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,  
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON  
Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, M. SERVANT Dimitri,  
Mme GANDRILLE Christine, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés : M. de CHAMPS Hubert (a donné pouvoir à M. GUIGNARD Paul),  
Mme DESCORMIERS Cindy, M. ALBERT Alexandre

Etaient absentes : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme BEAUMARD Angélique

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

DCM 2023-12-074

1.1. *Commande publique - marchés publics*

**Sécurisation mairie et ateliers municipaux - remplacement des systèmes d'alarmes existants**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de remplacer le système d'alarme existant dans le bâtiment de la mairie et aux ateliers municipaux.

Il dépose sur le bureau deux propositions tarifaires :

- la société Alarme Tourangelle de Sécurité - 37300 JOUÉ-LES-TOURS pour un montant de :
  - . pour la mairie : 2 915,23 € TTC (matériel et main d'œuvre) auquel peut s'ajouter une variante pour une camera video pour un montant de 670,92 € TTC
  - . pour les ateliers municipaux : 2 266,61 euros TTC (matériel et main d'œuvre) auquel peut s'ajouter une variante pour une camera video pour un montant de 670,92 € TTCMonsieur le Maire propose également de signer un contrat de télésurveillance pour un montant mensuel de 24 € TTC pour chacun des deux sites  
Ce qui représente un montant global sur 48 mois de 8 827,68 € TTC  
Il précise que le contrat de maintenance reste inchangé.

- et la proposition du Groupe Scutum SAS - 94536 RUNGIS Cedex détaillée comme suit :
    - . pour la mairie : un abonnement mensuel (compris la télésurveillance, la maintenance du site, les pièces, la main d'œuvre ainsi que les déplacements) d'un montant de 114 € TTC, et le forfait d'installation chiffré à 1 068 € TTC
    - . pour les ateliers municipaux : : un abonnement mensuel (compris la télésurveillance, la maintenance du site, les pièces, la main d'œuvre ainsi que les déplacements) d'un montant de 102 € TTC et le forfait d'installation chiffré à 1 068 € TTC
- ce qui représente un montant global sur une période de 63 mois de 15 744,00 €

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la société ATS selon la description sus-désignée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de la société Alarme Tourangelle de Sécurité - 37300 JOUÉ-LES-TOURS pour un montant global de 8 827,68 € TTC
- **APPROUVE** les termes du contrat de télésurveillance pour un montant mensuel de 24 € TTC pour chacun des deux sites
- **AUTORISE** le Maire à signer les devis, le contrat et toutes les pièces inhérentes à cette décision
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget en cours

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire,  
GALET Florence




Le Maire,  
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 20/12/2023 Reçu en préfecture le 20/12/2023 Publié le <b>20 DEC. 2023</b> <i>SLO</i> ID : 037-213700586-20231214-DCM_2023_12_074-DE
--